



MES RACINES À TERREBONNE

La Ville de Terrebonne est heureuse de souligner l'arrivée d'un nouveau-né ou l'adoption d'un enfant en offrant un arbre à la famille.

L'arrivée d'un bébé est signe de renouveau et la plantation d'un nouvel arbre aussi. Tout comme cet arbre, l'enfant s'enracinera dans sa communauté et s'épanouira entouré des siens.

L'avant-dernière fin de semaine de mai, les parents pourront recevoir un arbre gratuitement dans le but de le planter sur leur terrain, à Terrebonne.

Modalités d'inscription

- La demande doit être faite durant la première année de vie de l'enfant.
- L'inscription est obligatoire et doit se faire avant le 1^{er} novembre pour récupération au printemps suivant.
- Une inscription par enfant.

Critères d'admission

- Les parents doivent être propriétaires et résidents de Terrebonne. Dans le cas où les parents habitent une copropriété ou une résidence en location, ils doivent fournir une lettre d'autorisation du propriétaire ou du syndicat de copropriété autorisant la plantation de l'arbre sur ce terrain.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Informations

M. ou Mme

Nom du parent : _____ Prénom du parent : _____

Nom de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance ou d'adoption : _____ / _____ / _____
A A A A M M J J

Adresse : _____

Ville : Terrebonne Province : Québec Code postal : _____

Téléphone (1) : _____ Téléphone (2) : _____

Courriel : _____

Essences

Le choix de l'essence d'arbres vous sera envoyé ultérieurement par courriel.



MES RACINES À TERREBONNE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION MES RACINES À TERREBONNE

Engagement

Prénom et nom du parent : _____

Signature : _____ Date : _____ / _____ / _____
A A A A M M J J

En cochant cette case, je déclare que les renseignements mentionnés dans la présente demande sont exacts. Je suis un (e) citoyen (ne) de Terrebonne et je m'engage à planter l'arbre sur le terrain de la résidence désignée ci-dessus, située sur le territoire de Terrebonne.

Documentation requise

La Ville de Terrebonne communiquera avec vous pour vous indiquer la date, le lieu et l'heure où vous pourrez venir chercher votre arbre. Des documents seront requis lorsque vous viendrez chercher votre arbre : une preuve de naissance ou d'adoption de l'enfant ET une preuve de résidence. **Il est inutile d'envoyer ces documents par courriel avec ce formulaire. Ils sont uniquement requis le jour de la cueillette.**

Preuve de naissance ou d'adoption de l'enfant

Carte d'assurance maladie, acte de naissance ou d'adoption

Preuve de résidence

Permis de conduire, facture d'Hydro-Québec, carte Accès Terrebonne ou compte de taxes

Envoi du formulaire

Vous devez envoyer ce formulaire dûment rempli par courriel à mesracinesaterrebonne@ville.terrebonne.qc.ca ou par la poste au **6900, rue Guérin, Terrebonne (Québec) J7M 1L9.**



Pour information :

Ville de Terrebonne
450 961-2001
mesracinesaterrebonne@ville.terrebonne.qc.ca
www.ville.terrebonne.qc.ca